

**BEKERICH**

6, Dikrecherstrooss  
L-8523 Beckerich  
www.beckerich.lu  
info@beckerich.lu  
Tél.: (352) 23 62 21 - 1  
Fax: (352) 23 62 91 62

## AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

### Modification ponctuelle du PAG concernant le « Campus scolaire - rétention » à Hovelange

Il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 9 juin 2023, le conseil communal a donné son accord relatif au projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Beckerich concernant deux terrains situés à Hovelange - partie écrite et graphique avec rapport de présentation et dispense de réalisation d'une analyse approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales - afin de permettre la mise en place d'une rétention pour le campus scolaire à Hovelange, ainsi que l'intégration d'une rétention existante à côté de l'usine d'eau dans une zone publique.

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le **projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général** est déposé pendant 30 jours à **partir du 22 juin 2023 jusqu'au 24 juillet 2023 inclus** à la maison communale à Beckerich, 6 Dikrecherstrooss, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le dossier relatif au projet de modification ponctuelle du PAG est également publié sur le site internet de la commune : [www.beckerich.lu](http://www.beckerich.lu). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

En application de l'article 13 de la loi précitée, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, dans ce délai de 30 jours, sous peine de forclusion, soit **jusqu'au 24 juillet 2023 inclus**.

**Une réunion d'information se tiendra le mercredi 5 juillet 2023 à 17h00 la Maison communale à Beckerich, 6 Dikrecherstrooss.**



**Klima-Bündnis**  
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS  
1996

Beckerich, le 22 juin 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire f.f.,  
LAGODA Thierry KELLEN Martine

